

« Et vivre, c'est ne pas se résigner » (A. Camus)

CTL du 8 janvier 2015

Compte rendu.

Jeudi 8 janvier 2015, s'est tenu le C.T.L concernant les emplois et la généralisation du Pôle de Contrôle Revenus/Patrimoine en présence de l'ensemble des Organisations Syndicales représentatives issues des élections professionnelles du 4 décembre 2014 : **F.O.** (4 sièges), Solidaires (3), CGT (2) et CFDT (1)

En réponse à notre déclaration liminaire, la Présidente reconnaît que le département supporte bien 41 suppressions d'emplois en 2015. **Elle a motivé ses choix de suppressions d'emplois par les arguments suivants :**

- aucune volonté locale d'anticiper les futures restructurations du réseau (fusion des SIE, suppression des Trésoreries C4, réforme territoriale...)
- prise en compte au maximum des vacances d'emplois constatées dans le réseau (affectation géographique que personne ne demande, maladie longue durée...)
- prise en compte des départs en retraite prévisibles,
- services les moins touchés par les suppressions au cours des 3 dernières années,
- évolution des charges en + ou en - :
 - SIE avec la non prise en compte au plan local dans les années précédentes des gains de productivité liées aux téléprocédures,
 - paiement dématérialisé,
 - autres éléments avancés (qui nous surprennent) : réforme hospitalière, EHPAD, intercommunalité,
 - dotation spécifique « accueil » par la Centrale réaffectée strictement sur les sites accueil (SIP et postes Municipaux de Rouen et du Havre)
- préférence du maintien de postes permanents au détriment de l'Équipe de Renfort.

La Direction a ensuite justifié, emploi par emploi, les suppressions.

Autres critères retenus :

- suppression de l'adjoint au niveau des postes C3 (Le Mesnil-Esnard) préfigurant l'avenir,

- malgré l'harmonisation des règles de gestion au niveau national, choix local d'un respect d'équilibre entre F.F. et F.G.P.(20 et 20)
- banalisation des suppressions entre les emplois B et C.

Les élus **F.O.** sauront rappeler à la Direction cette banalisation lors des mouvements en CAP locale...

Les élus **F.O.** ont aussi interrogé la Direction sur le devenir des agents occupant les emplois supprimés (ex : Valmont, Le Mesnil-Esnard..)

Réponse :

Aucun agent ne sera déplacé, la Direction attendra les « départs naturels » (retraite, mutation, concours..) et fait d'ailleurs remarquer que ce dispositif s'applique également depuis 2014 aux agents de la F.F.

Les élus **F.O.** ont a nouveau demandé la cartographie départementale des emplois détachés : La Présidente s'engage à fournir rapidement une synthèse par site et par grade !

Vote : l'ensemble des O.S. vote contre, la Direction convoquera donc le C.T.L. sur ce point le 15 janvier prochain.

Avant de clore le sujet des suppressions d'emplois, la Présidente nous signale que la « **Démarche Stratégique** » cède le pas à la « **Revue des Missions** »

Mais rassurez vous, les emplois continueront d'être supprimés !

Après l'échec de l'Opérateur National de la Paye (ONP) , la création du Système d'Information des Ressources Humaines (SIRH) est en route dans un cadre qui va au delà de l'Inter région.

Généralisation du Pôle de Contrôle Revenus/Patrimoine (PCRP) au 1^{er} septembre 2015 .

Suite à l'expérimentation du Pôle Patrimonial sur 14 départements depuis deux ans dont le 76, l'Administration Centrale généralise la mise en place des PCRP. Ce service est enfin créé officiellement à Rouen (23 agents dont deux A+) avec une antenne au Havre (7 agents)

Ce service est chargé du contrôle sur pièce des déclarations. (ISF, successions, Dossiers à Fort Enjeu...)

Concernant les agents en place, une priorité d'affectation leur sera donnée. Une réunion d'information pour ces personnels est fixée au mardi 13 janvier à 14 heures 30 avec la Division R.H.

Pour **F.O.-DGFIP**, l'institutionnalisation du pôle n'a rien d'absurde et est même très attendue par les agents. Il ne faut cependant pas que cela soit au détriment des autres services de contrôle et de programmation.

Les représentants **F.O.-DGFIP76** dénoncent le risque de l'érosion de la technicité de la mission FI, comme cela a été clairement le cas pour la mission foncière au travers des fusions CDI-CDIF et SIP-CDIF.

En tout état de cause, pour **F.O.-DGFIP76**, l'élaboration de protocoles clairs définissant les limites de compétence entre les différents services et postes est indispensable (gestion, PCE, BDV, SPF Enregistrement ...) Eu égard à la forte technicité requise pour exercer ces missions, une formation professionnelle renforcée et adaptée est nécessaire.

Les représentants **F.O.-DGFIP76** dénoncent une concentration des services, la réduction du maillage territorial et la conséquence de rupture avec les usagers en raison de l'abandon des services de proximité.

Par conséquent les élus **F.O. -DGFIP76** s'abstiennent.

Questions diverses :

La restauration des agents du C.H. Le Havre, suite au déménagement sur le site Colbert (question abordée par **F.O.** avant l'été en CTL) à compter de la mi-février, sera assurée à proximité du site (lieu de restauration des Organismes sociaux) sous réserve de l'accord du CDAS fin janvier.

Rouen , le 8 janvier

Pour **F.O. -DGFIP 76**,

NOUS SOMMES TOUS

CHARLIE